



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 27 février 2014  
18 heures 00

-----

FL/MG

N° 001655

Pôle prévention -  
Convention de  
Partenariat entre la  
Mairie d'APT et le  
Collège Jeanne d'Arc  
à APT - Année  
scolaire 2013 - 2014

Affiché le :

Le jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

**ABSENTS** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Héléne MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Afin de définir et mettre en œuvre un partenariat Mairie d'APT – Collège Jeanne d'Arc à APT sur le signalement des actes de violence et d'incivilités commis à l'intérieur et aux abords du collège Jeanne d'Arc et dans le respect des compétences de chacun, il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention,

Cette convention a pour but d'instaurer un dispositif d'alerte, de préciser les objectifs, les objets du signalement, les modalités du signalement, et les outils à mettre en place afin de proposer des actions communes en termes de prévention de la délinquance,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2211-1, L.2211-4, L.2215-2,

**Vu**, la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

**Vu**, le décret N° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et au Plan de Prévention de la Délinquance dans le département,

**Vu**, la circulaire conjointe du 8 juillet 2011, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, et le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de

l'Immigration, dont la prévention de la délinquance est partie intégrante de leurs compétences respectives, ont décliné ces champs d'action et notamment la prévention et la lutte contre les violences à l'Ecole,

**Vu**, la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 (La stratégie nationale de prévention de la délinquance se substitue au plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012, arrivé à son terme au 31 décembre 2012),

**Considérant**, les objectifs de la municipalité d'APT, notamment en matière de lutte contre toutes les formes de violence et de délinquance et plus particulièrement en milieu scolaire,

Il est proposé au conseil de délibérer

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Approuve** la convention partenariale entre la Mairie d'APT et le Collège Jeanne d'Arc à APT ci-annexée à la présente délibération pour l'année scolaire 2013/2014,

**Précise**, qu'une fiche de suivi (annexée à la convention) sera établie pour chaque intervention du pôle prévention,

**Autorise**, le Maire ou son Conseiller Municipal délégué à la sécurité et à la prévention à établir, conclure et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**